

Éducateur(trice) jeunes enfants (EJE)

Accompagner les jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale globale, en lien avec leur famille, dans une fonction de prévention, d'animation et de médiation en vue du développement progressif de l'enfant (éveil, autonomie,...).

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
[Éducateur\(trice\) jeunes enfants \(EJE\) \(10F20\)](#)

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, ...)
- Assistance aux personnes, aux patients pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (repas, toilette, ...)
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Élaboration, mise en place et suivi des plans et réalisations de formation
- Encadrement de proximité d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Mise en place de projets éducatifs en lien avec le projet institutionnel
- Rédaction de comptes-rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité
- Rédaction de courriers relatifs à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Conduire un projet individuel
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou son entourage
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels/des groupes
- Prévenir, traiter et résoudre les situations de tension
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation de groupe (32030)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Conduite de projet (32035)
- Education santé et à la vie sociale (43432)
- Intervention sociale (44008)
- Premiers secours (42826)
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (14420)
- Puériculture (43439)
- Réseaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux (13038)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Educateur / Educatrice de jeunes enfants \(France travail, code ROME : K1202\)](#)
- [Educateur ou éducatrice jeunes enfants \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B3A/03\)](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la solidarité MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social](#)
- [Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants](#)

RÉPERTOIRE

- [RNCP41745](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Diplôme conférant le grade de licence

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
 - En contrat d'apprentissage
 - En contrat de professionnalisation
 - VAE
-

ADMISSIBILITÉ

Conditions

Etre titulaire :

- soit du baccalauréat
 - soit d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
 - soit remplir les conditions fixées par l'[article D. 613-40](#) du code de l'éducation.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier + un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Sont dispensés de participation à l'entretien :

1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement ou service social ou médico-social
 2. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'éducateur de jeunes enfants relevant des dispositions antérieures de l'Arrêté du 6 octobre 2025
 3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants prévu par les dispositions du présent arrêté.
-

JURY

- Un enseignant-chercheur, président du jury
- Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury
- Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury
- Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant

- Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés
-

PROGRAMME

Durée

3 ans, 6 semestres, 3 442 h

Formation théorique (1517 h, dont 12 h d'accompagnement individualisé)

Blocs de compétences et Unités de formation

- **BC01 - Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt des jeunes enfants et de leur famille (504 h)**
 - Champs d'intervention de l'éducateur de jeunes enfants
 - L'accompagnement du jeune enfant
 - L'accompagnement à la parentalité
 - La coordination et l'animation des projets éducatifs
- **BC02 - Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant (504 h)**
 - Individus, groupes et société
 - L'accompagnement individuel et collectif en travail social
 - Ethique et réflexivité
- **BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale (252 h)**
 - L'action publique et ses transformations
 - Acteurs, dynamiques de territoire et transition écologique
 - Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche
- **BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social (245 h)**
 - Sociologie, psychologie et droit du travail
 - Travail collaboratif et autonomie professionnelle
 - Communication professionnelle et usages numériques
 - Langues et cultures étrangères
 - Amélioration continue des pratiques et démarche qualité

formation pratique (1925 h - 55 semaines)

- Première période : entre 9 et 13 semaines sur les deux premiers semestres, sur deux à trois sites qualifiants. Découverte du monde professionnel + différents champs d'application du métier d'éducateur de jeunes enfants
 - Deuxième et troisième périodes : entre 42 et 46 semaines, sur deux ou trois sites qualifiants
-

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Après admission, les candidats participent à un entretien de positionnement destiné à évaluer leurs acquis issus de formations antérieures et leur expérience professionnelle.

Selon les résultats de ce positionnement, un allègement de leur parcours de formation peut leur être accordé (cf. conditions dans le tableau en annexe III « Correspondances entre certifications » de l'[Arrêté du 6 octobre 2025](#)).

Il peut porter sur la période de formation théorique et sur la période de formation pratique.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé l'ensemble des blocs de compétences (180 crédits européens/ECTS).

STATUT ET ACCÈS

Corps des éducateurs de jeunes enfants

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Educateur de jeunes enfants du premier grade (14 échelons)
 - Educateur de jeunes enfants du second grade (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet de l'ARS

Condition

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un diplôme reconnu équivalent
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

Conditions

- Réussite admission en école ou institut
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement à la demande de l'intéressé(e)

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau
 - Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans ce corps
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'éducateur de jeunes enfants du second grade

Inscription au tableau d'avancement après examen professionnel

Conditions

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du premier grade
- Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau

OU

Inscription au choix au tableau d'avancement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 5^{ème} échelon du premier grade

- Justifier de 6 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau
-

Au grade de cadre socio-éducatif

Concours interne sur titres et épreuve orale d'admission

Condition

- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs en qualité d'assistant socio-éducatif, ou de conseiller en économie sociale et familiale, ou d'éducateur technique spécialisé, ou d'éducateur de jeunes enfants, ou d'animateur (titulaire du DEJEPS spécialité Animation socio-éducative ou culturelle mention Animation sociale)
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

Spécificité

- En crèche
- En service de soins
- En établissement social et médico-social
- En centre de loisirs

Relations professionnelles

- Autres intervenants auprès des enfants et familles afin de proposer un développement coordonné des prises en charge

Structures

- Centre de Protection Maternelle et Infantile
 - Centre médico-psychologique
 - Etablissement médical (hôpital, clinique)
 - Structure d'accueil petite enfance
 - Structure d'éveil et de jeux (bibliothèque, ludothèque)
-

LIENS PROFESSIONNELS

- [Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Educateur\(trice\) spécialisé\(e\)](#)
 - [Encadrant\(e\) socio-éducatif](#)
 - [Responsable de crèche](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00

<http://metiers.anfh.fr/%C3%89ducateur%28trice%29%20jeunes%20enfants%20%28EJE%29%20%2810F20%29>